



COMMISSION SCOLAIRE DES CHIC-CHOCS

102, rue Jacques-Cartier
 GASPÉ (Québec) G4X 2S9
 TÉL. : (418) 368-3499 TÉLÉC. : (418) 368-6531

Annexe A
 En vigueur
 le 1er juillet 2015

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Nom, prénom et fonction	
École, centre ou service	
Municipalité de départ	
Mois couvert par ce compte	

SECTION A

Date	Destination, motif, déj, dîner, souper, coucher, stationnement, essence, avion, train, autobus	Transport (en km)		Chambre	Repas	Divers
		0,45	Autre			
Sous-totaux						

Total section A : - \$

Section B Covoiturage

Indiquer le nom et le nombre de km parcourus avec vous.			
Nom	Prénom	km	0,05

Total section B : - \$

Je certifie que ce compte est conforme à mes dépenses et à l'application du règlement.

Total des sections A et B :

Code budgétaire : - - -

Vérification et date

Signature du réclamant et date

Autorisation et date

Les allocations accordées pour les frais de repas sont :
 Déjeuner: 10,00 \$ Dîner: 20,00 \$ Souper: 30,00 \$ Maximum quotidien: 60,00 \$
Note : Les réclamations doivent être présentées dans un délai maximum de 60 jours après leur réalisation. Les réclamations présentées au-delà de ce délai ne seront pas honorées.